



Les Brèves de l'AFE - n° 63

Du 1^{er} au 15 mars 2011

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

30 décembre 2010 : la reconduite du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) est annoncée. Les objectifs de la première période (2006 - 2009) ont été largement dépassés pour atteindre 65,2 TWh (54 ciblés). L'objectif de la seconde période, 2011 - 2013, passe à 345 TWh.

(SerMagazine - Février 2011)

« La ville de Paris a choisi les groupes Bouygues et Vinci pour son éclairage urbain, au détriment de Citelum, la filiale commune d'EDF et de Veolia ». Le contrat d'éclairage remporté ainsi par ETDE et Axium s'élève à 900 millions d'euros et comprend 150 000 points lumineux ainsi que les feux tricolores (maintenance et exploitation). « Selon le quotidien Les Echos, c'est un vice de forme qui pourrait être à l'origine de la mise à l'écart de Citelum qui était en charge de l'éclairage parisien jusqu'à présent ».

(Réseaux VRD - Février/Mars 2011)

Après étude de son réseau, la ville de Quimperlé a mené des travaux de rénovation de son éclairage public : tout d'abord, la sécurisation du réseau, en partie vétuste ; puis, le remplacement des cellules photoélectriques par des horloges astronomiques, plus précises ; enfin, l'éclairage a été adapté aux besoins des habitants. Résultat : 1 h 20 d'éclairage économisée, et des investissements rentabilisés en un an. La ville se consacre désormais au remplacement des vieux luminaires. Elle a réussi « à cantonner son budget en euros constants au niveau de 2004, malgré l'augmentation des tarifs et la croissance de la ville ».

(Espaces verts - Mars 2011)

« Eclairer juste et efficace ne signifie pas supprimer à tout prix des points d'éclairage. Engager cette démarche n'est pas contradictoire, par exemple, avec la mise en valeur nocturne du patrimoine. De même, il ne s'agit pas forcément de renouveler tous les lampadaires et de passer aux LED ». Il est important, avant tout, de connaître son installation, « *de déterminer les usages pour déterminer le niveau d'éclairage* » explique Vincent Marchaut, animateur du groupe éclairage public de l'Association des ingénieurs territoriaux de France. Il poursuit : « *je dénombre trois solutions : la lampe à induction (qui a un meilleur rendement lumineux que la LED), l'appareillage électronique, qui permet une meilleure maîtrise tout en conservant les lampes actuelles (lampes à sodium haute pression et iodures métalliques par exemple) et les LED, le tout pouvant être complété par un système de télégestion* ». et ajoute « *la solution est d'accorder la bonne puissance de lampe avec le bon luminaire, c'est-à-dire de veiller à la direction du flux* ».



Le guide « trop d'éclairage nuit », de la Frapna, validé par l'ADEME, préconise l'utilisation de lampes à sodium basse pression à chaque fois que l'éclairage ne répond pas à un objectif esthétique de mise en valeur architecturale, car elles ont un impact plus faible sur la faune et leur lumière monochromatique est facilement filtrée.

(Espaces verts - Mars 2011)

Note de l'AFE : Les lampes sodium basse pression existent depuis 1937. Malgré une très bonne efficacité lumineuse, leur incorporation dans un système optique ne permet pas d'assurer une performance photométrique satisfaisante en éclairage public, en raison de leur caractéristiques dimensionnelles (lampes tubulaires permettent pas une bonne focalisation - les plus petites ayant des longueurs de 31 et 42 cm). Elles étaient, en revanche, utilisées dans certaines applications spécifiques, comme les tunnels, les ports ou les aciéries.

Elles ont le plus mauvais rendu des couleurs qui soit et leur température de couleur (jaune / orange) est peu appréciée généralement en éclairage public. Les luminaires d'éclairage public pour ces lampes sont, par ailleurs, encombrants, inesthétiques, chers, et difficilement hermétiques.

Il s'agit de lumière monochromatique, donc facilement filtrable. C'est pour cela que les astronomes amateurs la préconisent. C'est, en effet, la source à privilégier dans les zones bien ciblées d'observations optiques du ciel.

L'AFE et Récyclum ont mis en ligne un didacticiel ouvert à tous faisant comprendre le fonctionnement de la lumière et de l'éclairage. Ce e-learning accessible sur <http://afe-eclairage.com.fr/e-learn/> en profite pour sensibiliser l'internaute au recyclage des lampes usagées, à la meilleure façon de choisir ses lampes et de réduire sa facture d'électricité.

(Bâtirama - Fev/Mars / Bati Gratuit Pro - Mars 2011)

Fluocompactes, lampes à LED, halogènes : changer ses lampes à incandescence, amenées à disparaître au 31 décembre 2012 de nos rayons, peut laisser perplexe...

Il est important de privilégier le critère flux lumineux, exprimé en lumen, plutôt que la seule puissance, exprimée en Watts ; ainsi que la température de couleur, exprimée en Kelvin.

(Dossier familiale - Mars 2011)

Note de l'AFE : le calendrier du Grenelle de l'environnement éliminant les lampes énergivores domestiques du marché n'est pas le même que celui imposé par le règlement européen 244/2009. C'est le 1^{er} septembre 2012 qu'auront disparu les lampes à incandescence du fait du calendrier européen (le calendrier français, fixé avant, étant en retard pour les lampes de faible puissance). Pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le Flash info de l'AFE en cliquant [ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).

Enfin, pour donner votre avis sur ces textes (règlement européen et convention volontaire française – Grenelle de l'environnement), venez participer au débat traitant de ce sujet sur [notre Forum](#).

Point avec Dominique Fourniture, chargé de mission « Nuisances lumineuses » de l'ADEME : l'ADEME met à la disposition des gestionnaires d'éclairage public un logiciel appelé « Tableau de bord Energie-Environnement » permettant, en fonction des données propres à une installation, d'obtenir un bilan d'efficacité énergétique globale de l'ensemble du parc installé, en comparant ces données aux valeurs de référence de la profession (AFE notamment).

L'ADEME propose également un guide pour des prescriptions Energie-Environnement dans les plans lumière et les schémas directeurs d'aménagement lumière.

Par ailleurs, l'ADEME vient de publier en partenariat avec le Syndicat de l'éclairage et l'AFE la 2nde édition de la brochure « Eclairer juste », qui donne des prescriptions permettant des réductions de consommation énergétiques en éclairage extérieur.

Enfin, l'ADEME a participé à la préparation du décret à paraître sur les nuisances dues à la



lumière, dans le cadre de la loi Grenelle. Des prescriptions devraient être imposées afin de prévenir ou de limiter les excès d'émissions de lumière, et de mieux gérer les consommations d'énergie.

(Electromagazine - Mars 2011)

Note de l'AFE : la brochure « Eclairer juste » est disponible sur le site de l'Association. [Cliquez ici pour y accéder directement.](#)

L'AFE s'intéresse aux nuisances dues à la lumière depuis de nombreuses années, et travaille sur ce sujet avec des experts de tous horizons : voir le guide « Nuisances dues à la lumière », aux éditions LUX ([cliquez ici](#)).

L'éclairage public représente 48 % des consommations annuelles d'électricité des communes, 38 % de la facture électrique, et 23 % de l'ensemble des dépenses énergétiques. Consommation, investissement et maintenance constituent 10 à 15 % du budget d'une commune.

(Le courrier des maires et des élus locaux - Mars 2011)

A Préfailles, station balnéaire (44), la mairie teste l'éclairage public à la demande : l'habitant commande l'éclairage par le biais d'un boîtier, ou en composant un numéro de téléphone.

(Le courrier des maires et des élus locaux - Mars 2011)

Le projet de décret sur l'affichage publicitaire pris en application des articles 36 à 50 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 était, jusqu'au 11 mars dernier, en consultation publique par internet ([cliquez ici](#)). Ce texte vise les publicités extérieures, enseignes et pré-enseignes lorsqu'elles sont visibles d'une voie ouverte à la circulation. Il vise, notamment, à encadrer les nuisances lumineuses engendrées par ce type d'affichage (règles spécifiques aux nuisances à venir dans un prochain arrêté : heures d'extinction, luminance maximale, etc.).

(La Lettre du maire - 1^{er} mars / Lettre de service public / Urbapresse / Le Fil Environnement - 2 mars / EnvironnementOnline - 3 mars / Techni-Cité - 4 mar / Territorial - 15 mars 2011)

Le « clan du neon », composé de 4 membres, se donne régulièrement rendez-vous dans les rues de la capitale pour éteindre les enseignes lumineuses à l'aide d'un balai. Il suffit d'abaisser le bras du boîtier de sécurité de l'enseigne. « La police postée sur le boulevard, les ignore, comme les néons qui s'éteignent » *Parfois, les flics nous demandent juste de déguerpir* », précise Maxime, 29 ans, chef de projet en développement durable ».

Ce mouvement, né en juillet 2007, a commencé avec deux parisiens. Internet lui a permis de s'amplifier. Aujourd'hui, le « clan du néon » agit également à Toulouse, Lyon, Marseille, Chambéry, Caen.

(Echo D'Ile de France - 3 mars 2011)

Osram opto semiconductors, numéro deux mondial dans la fabrication de LED derrière le japonais Nichia, se prépare à doubler sa production d'ici 2012.

Filiale du groupe d'éclairage **Osram**, le fabricant allemand dispose de deux usines : l'une à Regensburg, en Allemagne, pour la production de puces LED en InGaN (nitrure de gallium-indium), l'autre à Penang, en Malaisie, pour l'assemblage et le conditionnement de puces et modules LED.

(Industrie et Technologies - 7 mars 2011)

A Uzerche, ville corrézienne de 3 261 habitants, la commune a illuminé le château Pontier, dans le cadre de son plan « Uzerche en lumière », installant sur des immeubles voisins des projecteurs en direction du château.

Le propriétaire du château, gêné, a demandé au maire de retirer ce dispositif, sans réponse. Le propriétaire a contesté ce refus implicite, et a obtenu que la ville lui verse 1 500 €, en



réparation du dommage anormal et spécial subi (arrêt de la cour administrative de Bordeaux du 8 février 2011, n°10BX01360).

L'éclairage a été modifié, mais non retiré.

A cette occasion, la cour administrative précise qu'aucun texte ni aucun principe ne prévoit de procédure particulière pour l'illumination d'un bâtiment privé par une collectivité publique.

(La lettre du Maire - 8 mars 2011)

Note de l'AFE : retrouvez les règles de l'art en matière d'illumination dans la récente plaquette « Eclairer juste » (AFE, Syndicat de l'éclairage, Ademe, [téléchargeable ici](#), ou encore dans le guide AFE « Nuisances dues à la lumière (Editions LUX).

En Europe, le nombre de points lumineux par foyer est, en moyenne, de 19.

L'éclairage de la pièce à vivre doit tenir compte des différentes activités susceptibles d'y être menées. « Ne lésinez pas ! Au moins une lampe par espace (lecture, détente, repas). Cela est d'autant plus important dans les grandes pièces ouvertes où ce ne sont plus les murs qui matérialisent les séparations, mais bien la lumière et ses couleurs. »

(France Soir - 9 mars 2011)

Note de l'AFE : pour vous aider à bien choisir votre éclairage de maison, l'AFE vous propose une simulation interactive en ligne sur son e-learning ([cliquez ici](#))

Les tubes fluorescents utilisés dans les sous-marins semblent faire un bourdonnement dérangeant pour les sous-marinières, particulièrement dans les bannettes. L'US Navy teste donc l'éclairage à LED à bord de son sous-marin nucléaire USS New Hampshire.

Il s'agit là d'un test visant également à mesurer les économies réalisées avec les LED.

(Le Portail des sous-marins - 9 mars 2011)

Le Japon est la troisième région du monde en termes de production de semi-conducteurs. Suite au tremblement de terre et au tsunami, les usines japonaises ont subi des dégâts aux répercussions importantes sur les livraisons mondiales de semi-conducteurs et sur la production électronique en général.

« Du côté des LED, pas de crainte particulière, selon Digitimes, qui se base sur l'éloignement des sites de production par rapport aux zones touchées par la catastrophe. »

(L'Express / 01net.com - 15 mars 2011)

Prochaines manifestations AFE (Pour vous inscrire en ligne à ces événements : RDV sur les pages régionales de www.afe-eclairage.com.fr)

31 mars 2011 - 17 h 00

Lieu : Boulogne-sur-Mer

Type de manifestation : Assemblée générale du centre régional AFE Nord, suivie de la remise des Trophées du concours des Lumières économes, en présence du député-maire M. Cuvillier et du président de l'AFE.

AFE Nord

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

31 mars 2011 - 17 h 30

Lieu : Gonfreville l'Orcher

Manifestation : Conférence sur l'éclairage du viaduc de la Brècque et sur l'efficacité énergétique en éclairage public

AFE Normandie

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

21 avril 2011

Lieu : Côtes d'Armor

Type de manifestation : Assemblée générale du centre régional AFE Bretagne, suivie d'une présentation du nouveau guide de l'AFE sur l'éclairage intérieur des lieux de travail, et d'une table ronde sur les nuisances dues à la lumière et le Grenelle de l'environnement.

AFE Bretagne

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

Prochaines manifestations AFE (Pour vous inscrire en ligne à ces évènements : RDV sur les pages régionales de www.afe-eclairage.com.fr)

19 Mai 2011 à 16h00

Lieu : Polytech'Orléans

Manifestation : Conférence sur Eclairage et Réglementation dans la construction (RT) Intervenant Bernard Duval Délégué Général de l'AFE et interlocuteur des pouvoirs publics en matière d'éclairage.

AFE Val de Loire

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

Mardi 24 mai 2011 - 10 h 30 / 17 h 00

Lieu : InLight Expo - Lyon

Manifestation : Dans le cadre des « Rencontres Lumière de l'AFE », conférences sur « *Les Nouvelles architectures et technologies de l'éclairage dans les lieux de vente* »

AFE Rhône-Alpes

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

Brèves en passant

- **Erratum** : une erreur nous a été signalée dans les dernières brèves de l'AFE concernant l'article de l'Express du 28 février 2011 traitant de l'acquisition de la société allemande Siteco par Osram. Le chiffre d'affaires de Siteco n'était pas de 420 millions d'euros comme nous l'avions indiqué, mais de 220 millions d'€. Veuillez nous excuser pour cette erreur. La correction a été portée aux Brèves en ligne que vous pourrez retrouver dans la rubrique documentation ([ou en cliquant ici directement](#)).
- **L'éco-organisme Récyclum**, agréé pour la collecte et le recyclage des lampes usagées, et partenaire de l'AFE, lance sa première grande campagne de communication plurimédia. Plus d'un Français sur deux déclare aujourd'hui rapporter ses lampes usagées en déchèterie ou en magasin. La filière, lancée en 2006, totalise plus de 100 millions de lampes collectées et traitées à ce jour. Pour voir la campagne de communication, rendez-vous sur www.malampe.org
- Salon **Prevent'ouest à Rennes** les 18 et 19 mai 2011 : Maîtrise des risques et qualité de vie au travail. Venez retrouver l'AFE Bretagne, partenaire du salon, sur son stand.



	MAÎTRISE DES RISQUES QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL LES CONGRÈS/SALONS DE RÉFÉRENCE EN FRANCE	Prévent'Ouest	18 & 19 MAI 2011	Préventica	27 28 29 SEPT. 2011
		RENNES		LYON	

LES LED, DE QUOI PARLE-T-ON ?
Date : 1 jour (7h)

BSO® HT

FORMATION

Contenu de la formation

- Historique de l'éclairage et positionnement des LED
- Caractéristiques des LED (lumens, efficacité, durée de vie, température de couleur, etc.)
- Applications des LED (éclairage d'ambiance, éclairage de travail, éclairage de sécurité, etc.)
- Avantages et inconvénients des LED
- Normes et certifications des LED
- Exemples de produits LED

Formateurs

LUX Pour s'inscrire : formation@lux-editions.fr - 01 45 85 72 22

- **Nouvelle Formation : Les LED, de quoi parle-t-on ?** qui permet d'acquérir les bases essentielles de cette technologie et de réellement connaître ses performances actuelles et ses limites.

[10 et 18 mai 2011 – Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr

Les Brèves de l'AFE